



Politique de Transparence

Communication institutionnelle et interne

Table des matières

I	Définition.....	2
II	Principe de transparence chez Quinoa.....	2
III	Transparence externe	2
III.1	Transparence vis-à-vis du grand public	3
III.2	Transparence vis-à-vis de l'Etat et des bailleurs institutionnels :	3
III.3	Transparence vis-à-vis des donateurs-trices	4
III.4	Transparence vis-à-vis des Partenaires	4
III.5	Transparence vis-à-vis des publics cibles	4
IV	Transparence Interne :	5
IV.1	La transparence au niveau du Conseil d'Administration.....	5
IV.2	La transparence au niveau de l'équipe permanente	5
IV.3	La transparence vis à vis des bénévoles.....	6
IV.4	La transparence vis-à-vis de membres.....	6
V	Mise en œuvre - Suivi/Evaluation de la politique	6
V.1	Outils de mise en œuvre	6
V.2	Suivi	7
V.3	Evaluation.....	7

I Définition

La Transparence pour une organisation est une « démarche de l'organisation vis à vis de ses parties prenantes de rendre disponible, facilement accessible et dans les temps, une information pertinente, compréhensible et complète sur ses activités, ses résultats, ses stratégies, ses finances et son mode de fonctionnement interne ». (Définition issue du guide de transparence des fédérations ONG).

II Principe de transparence chez Quinoa

La transparence comme impératif éthique :

La transparence est un principe essentiel dans le fonctionnement de Quinoa. Cela fait partie intégrante de son identité.

La transparence comme anticipation des risques :

En plus de répondre à un impératif éthique, la transparence permet d'anticiper deux types de risques :

- Risque lié à la perte de confiance de sa base sociale
- Risque lié à la motivation et à la stabilité des équipes

Les niveaux de transparence :

Elle se décline au niveau de sa gestion financière (voire note de politique finances), de sa gestion d'équipes (voir note de politique RH) et de sa communication (voir note de politique Communication).

Quinoa pense sa transparence tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur. Elle est contraignante vis à vis de l'Etat et des bailleurs de fonds, mais elle est aussi volontaire vis-à-vis des autres parties prenantes de l'association, de façon formalisée dans la plupart des cas.

III Transparence externe

Association pour une éthique de la récolte de fonds (AERF) :

Quinoa est membre de l'AERF dont les différentes exigences se retrouvent ci-dessous.

Les outils de transparence externe utilisés par Quinoa sont :

- Site Internet de Quinoa (<http://www.quinoa.be>)
- Donorinfo (<http://donorinfo.be>)
- ONG livre ouvert (<http://www.ong-livreouvert.be>)

III.1 Transparence vis-à-vis du grand public

Il s'agit d'une transparence volontaire. Par sa communication institutionnelle Quinoa souhaite rendre accessible un grand nombre d'informations à toutes ses parties prenantes concernant son identité (vision, mission, valeurs), son mode de fonctionnement, ses stratégies, ses résultats, ses activités, ses comptes, ses réseaux et partenaires. Sont présents sur son site internet :

Informations administratives et organisationnelles :

- Adresse du siège social
- Numéro d'entreprise
- Statuts
- Organigramme – équipe – CA
- Stages et emplois disponibles

Information sur son identité et ses stratégies :

- Vision – mission
- Un aperçu des Politiques « genre » « environnement » « transparence »
- Les Réseaux dont Quinoa est membre
- Les informations concernant les partenaires

Informations sur les projets/activités et les productions :

- Présentation des activités/projets/actions en cours
- Rapports d'activités et rapports d'enquêtes d'impact des actions des 3 dernières années minimum
- Les publications et autres outils réalisés par Quinoa

Informations financières :

- Les bilans, comptes des résultats des 3 dernières années minimum
- Les comptes simplifiés et le schéma de synthèse AERF des 3 dernières années minimum
- Les rapports du Commissaire aux comptes des 3 dernières années minimum
- La note de politique générale concernant la récolte de fonds chez Quinoa

III.2 Transparence vis-à-vis de l'Etat et des bailleurs institutionnels :

Il s'agit d'une transparence formalisée et contraignante :

- En tant qu'asbl, l'organisation doit respecter certaines obligations légales vis-à-vis de l'état telles que par exemple l'obligation de publier les statuts au Moniteur, les comptes annuels au greffe ou à la Banque Nationale.

- En tant qu'organisation qui demande des subsides à un bailleur institutionnel, elle doit respecter les conditions liées à l'octroi de ce subside, telles que l'obligation de rapportage.

III.3 Transparence vis-à-vis des donateurs-trices

Il s'agit d'une transparence volontaire et formalisée. Quinoa veille à informer ses donateurs-trices de la façon suivante :

- Via le site internet
- Lors de l'envoi des attestations fiscales, Quinoa fournit une information succincte sur les projets qui ont été soutenus par les dons ainsi que le modèle d'insertion fourni par l'AERF
- Sur le site est mentionné que toutes les informations supplémentaires aux rapports téléchargeables sur le site sont disponibles sur simple demande, comme par exemple :
 - le compte d'exploitation
 - un descriptif des rubriques comptables
 - Etc.

III.4 Transparence vis-à-vis des Partenaires

Avec les partenaires il s'agit d'une transparence volontaire et formalisée. Elle se concrétise à travers :

- Les conventions qui précisent les objectifs et résultats poursuivis ensemble et, le cas échéant, l'origine des montants versés et leur répartition entre partenaires.
- Une Newsletter biannuelle entre les partenaires leur permettant de se connaître entre eux.
- Un site internet dont les pages principales (notamment sur l'identité et le fonctionnement) sont traduites en anglais et en espagnol.

III.5 Transparence vis-à-vis des publics cibles

A ce niveau il s'agit d'une transparence volontaire sur :

a) Les actions, leur impact, l'approche menée.

Outre la transparence générale, Quinoa veille à transmettre aux publics de ses processus des informations claires et complètes sur les objectifs et résultats visés du processus, leur financement et leur budget. Ces informations sont données dès les séances d'information sur le processus.

b) Le positionnement éthique et politique:

Les formateurs-trices et animateurs-trices de Quinoa veillent à suivre une éthique professionnelle comprenant une transparence sur le « point de vue » et la conception idéologique de l'association qu'ils-elles représentent.

IV Transparence Interne :

La transparence en interne concerne le Conseil d'Administration (CA), l'équipe permanente, les bénévoles et les membres. Avec ces parties prenantes internes, la transparence est volontaire et formalisée. **Ces différents éléments sont repris dans la Note de Politique RH.**

IV.1 La transparence au niveau du Conseil d'Administration

La transparence dans le CA, et du CA vis-à-vis des autres parties prenantes interne s'organise de la façon suivante :

- Une gestion horizontale qui diminue la concentration du pouvoir et de l'information.
- Un ROI qui clarifie les missions du CA, son mode de fonctionnement (y compris lié aux remboursements des frais) et les enjeux liés aux conflits d'intérêt.
- Des réunions de CA régulières (une dizaine par an) qui font l'objet d'un ordre du jour co-construit par tous les membres du CA et par le-la SG et d'un PV envoyé à tous-toutes les membres du CA
- La présence du-de la SG à l'essentiel des travaux du CA.
- L'invitation du-de la représentant-e des responsables des projets internationaux et le cas échéant d'autres groupes bénévoles à l'essentiel des travaux du CA.
- PV de CA accessibles par l'équipe sur le serveur commun.

IV.2 La transparence au niveau de l'équipe permanente

La transparence au niveau de l'équipe et de la GRH se décline à plusieurs niveaux :

Politique salariale claire et transparente:

- Quinoa suit une seule commission paritaire : la 329.02. pour la rémunération des employé-e-s.
- Les barèmes sont clairement identifiés et communiqués en internes.
- Quinoa se dote d'un Règlement de Travail qui standardise et clarifient le fonctionnement de l'équipe permanente.

Recrutement et organisation interne :

- Quinoa se dote d'une procédure transparente et standardisée pour le recrutement qui garantit la transparence du processus. Voir ci-après.
- Organigramme et profils de fonction clairs
- Comme mentionné ci-avant : une gestion horizontale qui diminue la concentration du pouvoir et de l'information

Communication interne : fonctionnement et outils

- Réunion d'équipe régulière qui permettent de faire circuler les informations sur les finances, la GRH, les activités, etc.

- Un serveur commun reprend toutes les productions, les documents de travail etc. de toute l'équipe permanente (Seuls les documents liés aux personnes sont protégés à la lecture).
- Tous les contacts sont encodés dans une base de données commune
- Un agenda partagé

IV.3 La transparence vis à vis des bénévoles

En plus des outils de transparence pour le grand public, la transparence avec les bénévoles s'organise de la façon suivante :

- En accord avec la loi sur le Volontariat, tous les bénévoles (quel que soit l'ampleur de leur engagement) signent une « Note d'information des volontaires » qui présente les règles qui régissent le volontariat chez Quinoa (droits et obligations, y compris en termes de défraiement). Cette note est aussi accessible en ligne.
- Les bénévoles qui s'engagent sur le moyen terme/long terme reçoivent un « Vienzavecmoi » qui est un outil présentant leurs droits et obligations, le cadre dans lequel ils-elles s'engagent (en termes d'objectif, stratégies, etc.).
- Des représentant-e-s des bénévoles peuvent assister aux CA.
- Accessibilité aux informations institutionnelles et liées aux activités à travers le site internet
- Réunions régulières par « projet »

IV.4 La transparence vis-à-vis de membres

En plus des outils de transparence pour le grand public, la transparence vis-à-vis des membres s'organise de la façon suivante :

- Accessibilité aux informations institutionnelles et liées aux activités à travers le site internet
- Comme prévu par la loi les membres sont invités aux assemblées générales (AG) qui présentent de façon exhaustive les rapports d'activités et rapports financiers.
- Ces AG font aussi systématiquement le point sur les enjeux stratégiques et/ou institutionnels rencontrés par l'asbl.

V Mise en œuvre - Suivi/Evaluation de la politique

V.1 Outils de mise en œuvre

La **mise en œuvre** de cette politique est documentée à travers :

- Le manuel Communication (manuel processus)
- Le manuel Gestion Administrative (manuel processus)
- Le manuel Gestion Financière (manuel processus)

- Le manuel Ressources Humaine (manuel processus)

V.2 Suivi

Les outils de suivi de la mise en œuvre de la transparence :

- Site internet
- Site internet « Donorinfo »
- Site internet « ONG livre ouvert »
- Serveur de Quinoa
- PV des réunions d'équipe

V.3 Evaluation

1. Suivi et évaluation interne :

Les aspects de transparence liés aux finances et RH font l'objet de résultats clés par l'association. Ils sont donc traités comme tel et font l'objet d'un suivi annuel par l'AG.

Transparence externe :

- Cible 1 : Quinoa est membre de l'AERF et est présent sur Donorinfo et ONG Livre Ouvert
- Cible 2 : Le site internet comprend et est à jour les informations suivantes : info administratives et organisationnelles, informations financières (reporting sur minimum 3 ans), informations sur les activités (reporting sur minimum 3 ans), informations sur l'identité et stratégies
- Cible 3 : Contrôle annuel par un-e Commissaire aux comptes

Transparence interne :

Cible : Accessibilité totale aux documents institutionnels (budgets, PV de réunions, évaluations, etc.) et pédagogiques

Voir document « **objectifs et résultats clés** ».

2. Evaluation externe :

L'évaluation de la transparence est faite en externe :

- Evaluation AERF
- Evaluation de la transparence à travers l'analyse du site internet de Quinoa par ACODEV (ACODEV a fait une analyse de la communication externe institutionnelle/transparence des ONG en 2015 et prévoit de reconduire cette analyse tous les deux ans).

3. Prise en compte des évaluations :

Si les cibles ne sont pas atteintes, ou que des commentaires sont formulés par des organismes externes, le CA formulera des recommandations de remédiation en collaboration avec l'équipe.